

Et 1921 vient de commencer ...

Autor(en): **Hoffmann-De Visme, Rene**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): **- (1921)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2

Telephone : CITY 4603.

PRICE 3D.

ALL COMMUNICATIONS TO BE ADDRESSED TO—

21, GARLICK HILL, E.C. 4.

“Quelles que soient nos croyances, nous élevons tous notre voix dans un appel suprême à l’opinion du monde, afin qu’elle ne soit pas indifférente, mais soutienne nos

efforts et nous aide à réaliser la promesse divine et humaine à la fois: *Et sit in terra pax hominibus bonae voluntatis.*"

Et ayant galvanisé ma confiance au souvenir des ces paroles de notre premier magistrat, je continuais ma route affrontant résolument le flot humain qui roulait le long de la rue. Envers et contre tout je croirai encore à l'omnipotence de l'ordre moral ici bas, je continuerai à penser que notre monde tend vers un but, vers la victoire de l'être conscient sur la brute, de l'être responsable sur la bête, et que sa destinée est de triompher du mal par le bien, Dieu aidant. . . .

RENE HOFFMANN-DE VISME.

LA QUESTION DU VORALBERG.

Il y a une année que le Conseil Suprême écarta "définitivement" les vœux du peuple vorarlbergéois de pouvoir se séparer de l'Autriche. Pour les politiciens la question était donc liquidée et enterrée. Telle n'était pas l'opinion des rudes montagnards du Montafau, du Walsertal et du Haut Rhin qui ont compris que la liberté d'un petit peuple ne sera jamais le cadeau des grandes puissances mais le fruit de ses propres efforts, de sa volonté persévérante dans la poursuite de son idéal.

Au Conseil National d'Autriche, qui réclamait le droit de se donner à l'Allemagne en même temps qu'il s'opposait aux aspirations du Vorarlberg, le Landtag de Bregenz fit déclarer que le Vorarlberg continuait à regarder sa réunion avec l'Autriche comme provisoire et que le Landtag entendait garder toute sa liberté d'action. Le 1er août, anniversaire de la Confédération helvétique, le Conseil d'Etat du Vorarlberg décida de porter ses griefs devant le tribunal de la Société des Nations.

"La Conférence de la Paix à Saint-Germain a voulu laisser la question du Vorarlberg ouverte, précisément pour que ce fut à la Société des Nations de la résoudre. Le Conseil d'Etat (Landesrat) du Vorarlberg estime que le moment est venu où la Société des Nations doit en être saisie. Il est permis d'admettre que les puissances qui constituent la Société des Nations ne partagent plus l'avis exprimé par la note du Conseil suprême du 17 décembre 1919, et que la Société des Nations est maintenant prête à résoudre la question laissée pendante à Saint-Germain."

Le 20 novembre le doyen Bamatas Fink vice-Landammann et le conseiller d'Etat Matthias Wachter partirent pour Genève avec l'instruction:

"D'intervenir auprès de la Société des Nations afin que, pour le cas de l'admission de l'Autriche dans la Société des Nations, le droit du Vorarlberg de disposer de lui-même lui soit réservé."

A Genève il leur fut impossible de remettre officiellement le mémoire au président Hymans ou au secrétaire général Sir Eric Drummond. On aurait ainsi créé un précédent que s'empresseraient de revendiquer toute une série d'autres peuples tels que les Irlandais, Monténégrins, etc. La Société des Nations serait alors débordée de demandes du même genre.

Il leur fut toutefois possible d'atteindre officieusement les personnalités influentes et la délégation fit parvenir en même temps une lettre au président Hymans qu'accompagnaient 3 exemplaires du mémoire, une copie des pouvoirs des délégués et la déclaration de la députation vorarlbergéoise au Conseil National Autrichien.

Le mémoire fut aussi remis, avec une lettre d'accompagnement, au secrétaire général Sir Eric Drummond et, sous enveloppes spéciales, à chaque délégation.

La question du Vorarlberg était ainsi portée sur le terrain international et soumise à la Société des Nations pour en décider.

Le 26 novembre la question de l'admission de l'Autriche vint pour la première fois en discussion devant la 5^{me} commission (admission de nouveaux états). Le président Motta recommanda l'admission de l'Autriche en qualité de représentant d'un pays voisin et prit en même temps position dans la question du Vorarlberg. Il fit la déclaration suivante: "la Suisse ne pense pas, malgré le vœu exprimé par le plébiscite du peuple vorarlbergéois, à modifier d'aucune façon le statut territorial de l'Autriche. Comme toutefois la vitalité de l'Autriche n'est pas absolument certaine, la Suisse, même en cas d'admission de l'Autriche, admet qu'elle souhaite ardemment, désire que le droit du peuple vorarlbergéois de disposer de lui-même, lui soit assuré pour le cas où de profonds bouleversements devaient se produire plus tard en Autriche."

Le 1er décembre la question autrichienne revint à nouveau devant la 5^{me} commission. Le président Motta défendit le même point de vue. La commission décida à l'unanimité de recommander à l'assemblée l'admission de l'Autriche et se rallia au point de vue Motta, c'est-à-dire que la question du Vorarlberg n'est en aucune façon, ni positivement, ni négativement préjudiciée par l'admission de l'Autriche. L'article 10 du pacte fut interprété dans le sens que l'intégrité du territoire autrichien n'est garanti que contre une agression extérieure et non pas dans le sens d'une modification de frontières résultant d'une libre décision populaire ou de profonds bouleversements intérieurs. Lord Robert Cecil, qui est connu comme un des meilleurs connaisseurs du pacte, s'est déclaré d'accord avec cette interprétation du président Motta.

La séparation du Vorarlberg de l'Autriche n'est donc plus impossible pour autant qu'elle sera l'expression de la volonté populaire et cela malgré l'admission de l'Autriche dans la Société des Nations. Les droits du peuple vorarlbergéois sont ainsi solennellement reconnus et le but de la délégation est atteint. Les délégués se sont déclarés satisfaits et pleins de gratitude pour M. Motta et pour Lord Robert Cecil.

En Suisse on attache de nouveau un grand intérêt à l'avenir de notre frontière orientale et à celui de notre vaillant voisin.

Le 25 novembre le Comité Pro-Vorarlberg et le groupe de Genève de la N.S.H. arrangèrent une soirée à l'Athénée en l'honneur de la délégation vorarlbergéoise. M. Rornieux, président du comité, décrivit la situation géographique du pays qui pousse ce dernier à une intime parenté avec la Suisse et aux vœux du peuple de se réunir à la Confédération. Les délégués Fink et Dr. Neubner rappelèrent les vœux des Vorarlbergéois. Finalement M. Charles Gos, homme de lettres assura les délégués, au nom de la Nouvelle Société helvétique, de la force des sentiments suisses vis-à-vis de notre voisin. De nombreux membres de l'assemblée de la Société des Nations, des autorités cantonales et de la ville de Genève, ainsi que le délégué suisse, Conseiller aux Etats Usteri, assistaient à la réception.

La plupart des journaux suisses commentent avec beaucoup d'intérêt sur cette réception, à laquelle plusieurs avaient délégué des correspondants. Ces derniers ont cherché à s'approcher des délégués du Vorarlberg qui ont partout fait une excellente impression de simplicité et de "bonhomie vraiment suisse."

L'attitude du peuple suisse dans la question du Vorarlberg se précise et se purifie. Ce serait manquer à notre